

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION GUITARE POUR TOUS de LUC SUR MER

## Absences aux cours :

En cas d'absence, il est demandé aux élèves d'avertir leurs enseignants.

Toutes les absences des enseignants hors arrêt de maladie, seront compensées dans un délai raisonnable.

Les cours ne seront pas rattrapés lorsque les élèves seront absents pour cause d'intempéries.

Les cours ne seront pas rattrapés lorsque les élèves seront en voyages scolaires.

## Rattrapage des cours :

Lorsqu'un jour d'école a lieu le mercredi.

Lorsqu'un élève est en stage professionnel.

Les cours annulés lors des répétitions des spectacles seront reportés.

Les autres cas devront faire l'objet d'un courrier des élèves. Ils seront soumis à l'avis des membres du bureau et de l'enseignant.

## Jours fériés :

Les jours fériés ne sont pas travaillés par les enseignants. Aussi les cours ne seront pas rattrapés par ces derniers.

## Horaires de cours :

Le jour et l'horaire de cours sont fixés à l'année, si un élève souhaite changer de jour ou d'horaire, une demande écrite devra être formulée. Cette dernière sera étudiée lors d'une réunion de bureau qui prendra une décision avec l'accord de l'enseignant.

## Remboursement des cours :

Les élèves de moins de 14 ans inscrits en première année, auront la possibilité de se faire rembourser les deuxième et troisième trimestres lorsqu'ils ont décidé d'arrêter à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Nous rappelons que le paiement des cours est annuel.

Pour faciliter les règlements, nous offrons la possibilité aux élèves d'effectuer un étalement trimestriel. Soit 3 chèques remis à l'inscription : 1 sera débité le premier jour des cours, un deuxième le 1<sup>er</sup> Janvier et le troisième le 1<sup>er</sup> Avril.

L'Association Guitare pour Tous s'engage à mettre à la disposition des élèves un enseignant. En conséquence, aucun remboursement ne sera effectué si un changement d'enseignant intervenait en cours d'année.

Tous les autres remboursements seront soumis à la décision du bureau sur présentation d'un courrier argumenté.

## Elèves à deux :

Les membres du bureau et les enseignants de l'Association proposent des cours par deux élèves de même niveaux pour les parents qui le souhaitent. En cas d'impossibilité de leur trouver un doublon, il sera demandé aux parents d'élèves de compléter la différence entre les cours à deux élèves et les cours particuliers.

## Cours dans les anciennes écoles des filles :

Les élèves ou les parents d'élèves qui prennent leurs cours dans l'ancienne école de filles doivent impérativement stationner leurs véhicules sur le parking du cinéma le Drakkar et non dans la cour de l'école qui est réservée aux résidents.

Luc-sur-Mer, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

LE BUREAU